

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 03/03/2021

Disponible sur le site internet de la Commune :

<http://www.samatan-gers.com/>

* **Présents physiquement :**

Mesdames Amélie BENEDET, Janet CHAMBERS, Flavie FORTIN, Eliette CHAUCHE, Martine GAMOT, Marlène GREBIL, Catherine LAURENS et Josette ROUDIE

Messieurs Erick CONSTENSOU, Stéphane LAVERAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Emmanuel PUJOL, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR et Didier VILLATE

* **Excusée ayant donné procuration :**

Madame Carole DAIGNAN donne pouvoir à Amélie BENEDET pour émettre tout vote et signer tout document.

* **Absent :**

Valentin LACAZE

Monsieur Christian MAGNOUAC a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 02 février 2021 a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le 1^{er} mars.

Il est adopté à l'unanimité sans modification.

2. Décisions prises en application de la délibération du 23/05/2020

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2021FEV05_01	4	MAPA	Achat camion tribenne Isuzu M21 Adaptor pour 31 186,76 €TTC
2021FEV16_01	5	Locations	Signature convention occupation domaine public Pizz'Amis

3. Approbation des comptes de gestion 2020 – Budgets Principal et Annexe

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe PMS ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2020 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Ayant statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Ayant statué sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Ayant statué sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECLARE A L'UNANIMITE :

- Que les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe PMS dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	17	18	18	0	0

4. Vote des comptes administratifs 2020 – Budgets Principal et Annexe

Monsieur le Maire quitte la salle pour procéder au vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Pierre LONG, élu par l'assemblée, statue sur les Comptes Administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe PMS.

LE CONSEIL, APRES S'ÊTRE FAIT PRÉSENTER LES COMPTES 2020 ET EN AVOIR DELIBERE, DECLARE A L'UNANIMITE :

- Les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe PMS approuvés suivant l'arrêté des comptes qui lui ont été soumis.

<i>Membres en exercice</i> 19	<i>Présents</i> 16	<i>Votants</i> 17	<i>Pour</i> 17	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	--------------------	------------------------

**Monsieur le Maire réintègre la salle.
Josette ROUDIE quitte définitivement la séance.**

5. Approbation de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire présente le programme Petites Villes de Demain : celui-ci vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- Signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- Recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité. La charge liée à ce recrutement sera répartie de manière égale entre la Communauté de Communes et les 3 communes adhérentes. La Communauté prendra en charge 100 % des frais de déplacement de ce chargé de mission.
- La signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain : dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AFFIRMER son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la communauté de communes ;
- DE DONNER son accord pour que Madame La Présidente engage toutes les démarches y afférentes ;
- DE DIRE que les modifications demandées par les partenaires signataires qui sont sans effet sur les axes à développer seront validées par avenant à signer par Madame la Présidente qui reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- D'AUTORISER Madame La Présidente à signer la convention d'adhésion au programme.

<i>Membres en exercice</i> 19	<i>Présents</i> 16	<i>Votants</i> 17	<i>Pour</i> 17	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	--------------------	------------------------

6. Questions diverses

Maison d'Assistantes Maternelles : présentation d'une initiative par Hervé LEFEBVRE.

Fin de la séance à 22h10

Hervé LEFEBVRE
Maire de Samatan